



Village
Saint-Célestin

510, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229-1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin, que le conseil municipal du Village de Saint-Célestin a adopté lors de l'assemblée ordinaire tenue le 8 juin 2020 le règlement portant le numéro 352.

RÈGLEMENT NUMÉRO 352 MODIFIANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ NUMÉRO RM-2020 CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le présent règlement a pour objet de modifier certaines dispositions relatives à l'interdiction de stationnement en tout temps.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal selon les heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 8 juillet 2020.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière